



A/58/1 PROV.2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 25 JUIN 2018

Assemblées des États membres de l'OMPI

Cinquante-huitième série de réunions
Genève, 24 septembre – 2 octobre 2018

PROJET D'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ

établi par le Directeur général

LISTE DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR¹

OUVERTURE DES SESSIONS

1. Ouverture des sessions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection des membres des bureaux
4. Rapport du Directeur général aux assemblées de l'OMPI
5. Déclarations générales

ORGANES DIRECTEURS ET QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

6. Admission d'observateurs
7. Approbation d'accords
8. Projets d'ordre du jour des sessions ordinaires de 2019
9. Composition du Comité de coordination de l'OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne.
10. Composition du Comité du programme et budget

PROGRAMME, BUDGET ET QUESTIONS DE SUPERVISION

11. Rapports sur l'audit et la supervision
 - i) Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)
 - ii) Rapport du vérificateur externe des comptes
 - iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)
12. Rapport sur le Comité du programme et budget
13. Ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI

COMITÉS DE L'OMPI ET CADRE NORMATIF INTERNATIONAL

14. Rapport sur le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)
15. Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets (SCP)
16. Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

¹ Documents relatifs à chaque point de l'ordre du jour – voir la "Liste des documents" (A/58/2 Prov.)

17. Questions concernant la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)
18. Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement
19. Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)
20. Rapport sur le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)

SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

21. Système du PCT
22. Système de Madrid
23. Système de La Haye
24. Système de Lisbonne
25. Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, y compris les noms de domaine

AUTRES ASSEMBLÉES ET TRAITÉS

26. Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées

QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

27. Rapports sur les questions concernant le personnel
 - i) Rapport sur les ressources humaines
 - ii) Rapport du Bureau de la déontologie
28. Amendements du Statut et Règlement du personnel

CLÔTURE DES SESSIONS

29. Adoption du rapport de synthèse
30. Clôture des sessions

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

Il est proposé d'examiner les points de l'ordre du jour aux dates qui suivent :

Lundi 24 septembre :	points 1 à 5 de l'ordre du jour
Mardi 25 septembre :	points 5 (suite), 6, 9, 10 et 12 à 14 de l'ordre du jour
Mercredi 26 septembre :	points 11, 15 à 20 et 25 de l'ordre du jour
Jeudi 27 septembre :	points 21 à 24 et 26 de l'ordre du jour
Vendredi 28 septembre :	points 7, 8, 27, et 28 de l'ordre du jour
Lundi 1 ^{er} octobre	réservé au cas où l'examen d'un des points de l'ordre du jour n'aurait pas été achevé le 28 septembre et aux fins de l'élaboration du rapport de synthèse par le Secrétariat
Mardi 2 octobre :	points 29 et 30 de l'ordre du jour

Il est à noter que le programme qui précède est proposé uniquement à titre indicatif et que n'importe lequel des points de l'ordre du jour peut être abordé n'importe quel jour entre le 24 septembre et le 2 octobre 2018 sur décision de la présidence, conformément aux Règles générales de procédure de l'OMPI.

Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures, celles de l'après-midi de 15 heures à 18 heures et, le cas échéant, des séances de nuit pourront être organisées pour conclure les débats sur tous les points de l'ordre du jour prévus pour la journée en question.

ORGANES INTÉRESSÉS

Conformément à la pratique habituelle, l'ordre du jour unifié des assemblées de l'OMPI inclut les points des ordres du jour des 21 organes convoqués dans le cadre de ces assemblées (voir le document A/58/INF/1), présentés de façon unifiée, c'est-à-dire qu'une question qui concerne plus d'un organe constitue un seul point de l'ordre de jour, de la manière suivante.

- Organes intéressés : tous les organes convoqués (21), énumérés dans le document A/58/INF/1
Président : le président de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points de l'ordre du jour : points 1, 2, 4, 5, 6, 11.ii), 12, 29 et 30
- Organe intéressé : Assemblée générale de l'OMPI
Président : le président de l'Assemblée générale de l'OMPI
Points de l'ordre du jour : points 10, 11.i), 11.iii), 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 25
- Organes intéressés : Conférence de l'OMPI, Comité exécutif de l'Union de Paris et Comité exécutif de l'Union de Berne
Président : le président de la Conférence de l'OMPI
Point 9 de l'ordre du jour
- Organe intéressé : Comité de coordination de l'OMPI
Président : le président du Comité de coordination de l'OMPI
Points de l'ordre du jour : points 7, 27 et 28

- Organes intéressés : Comité de coordination de l'OMPI, Comité exécutif de l'Union de Paris et Comité exécutif de l'Union de Berne
Président : le président du Comité de coordination de l'OMPI
Points de l'ordre du jour : points 3 et 8
- Organe intéressé : Assemblée de l'Union du PCT
Président : le président de l'Assemblée de l'Union du PCT
Point 21 de l'ordre du jour
- Organe intéressé : Assemblée de l'Union de Madrid
Président : le président de l'Assemblée de l'Union de Madrid
Point 22 de l'ordre du jour
- Organe intéressé : Assemblée de l'Union de La Haye
Président : le président de l'Assemblée de l'Union de La Haye
Point 23 de l'ordre du jour
- Organe intéressé : Assemblée de l'Union de Lisbonne
Président : le président de l'Assemblée de l'Union de Lisbonne
Point 24 de l'ordre du jour
- Organe intéressé : Assemblée du Traité de Marrakech
Président : le président de l'Assemblée du Traité de Marrakech
Point 26 de l'ordre du jour

[Fin du document]